



Ville de Revel

EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Régularisation d'une emprise foncière section ZK n°116 située 38 chemin du Château appartenant à M. Jean-Louis CANCIAN

N° 016.06.2026

Rapporteur :
Alain MAGNIN-LAMBERT

L'an deux mille vingt-six le dix-huit du mois de juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Jérôme GARCIA, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 juin 2026.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 25
- Nombre de pouvoirs : 4
- Votants pouvoirs compris : 29

Présents

Jérôme GARCIA, maire, Catherine FÉVRIER, 1^{ère} adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 2^e adjoint, Myriam DUPIAS, 3^e adjointe, Franck MAUREL, 4^e adjoint, Marjorie CAUSSE, 5^e adjointe, Jonathan TEYSSEYRÉ, 6^e adjoint, Christophe TONON, 8^e adjoint, Alain SARTORI, Thierry FRÈDE, Guy TROUPEL, Anne MAUREL, Frédéric GALINIÉ, Éric MALDONADO, Florence PELAYO, Maimoud BAAL, Sandrine BONGEOT, Marie CHAULET, Fanny PARIS, Amandine FAUGÈRE, Cécilia PUGINIER-CRISTOFOL, Olivier PICARD, Philippe RICALES, Marielle GARONZI, Diane LOCATELLI

Absents excusés

Édith LESTARPÉ a donné procuration à Marjorie CAUSSE
Thierry DUMAS a donné procuration à Jérôme GARCIA
Jean-Luc MALINGE a donné procuration à Eric MALDONADO
Valérie MAUGARD a donné procuration à Alain SARTORI

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260622-016062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

La parcelle cadastrée section ZK n°116 située 38 chemin du Château appartient à monsieur Jean-Louis CANCIAN.

Il a été constaté que la limite cadastrale de cette parcelle ne correspond pas à la limite réelle de propriété le long du chemin.

Afin de régulariser cette situation, la Ville de Revel a engagé des démarches auprès du propriétaire qui a donné son accord pour céder l'emprise concernée d'une superficie de 56 m² à l'euro symbolique.

Sur proposition de monsieur Alain MAGNIN-LAMBERT, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

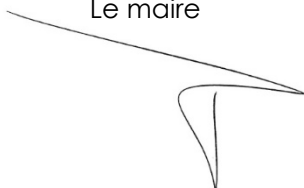
- d'approuver l'acquisition par la commune d'une l'emprise de 56 m² cadastrée section ZK n° 116 auprès de monsieur Jean Louis Cancian,
- d'autoriser la réalisation de cette acquisition à l'euro symbolique,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tous les documents relatifs à cette opération.

Les frais liés à cette acquisition seront pris en charge par la commune.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

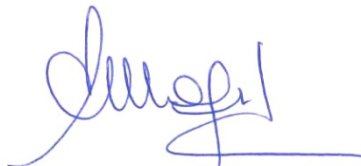
Pour extrait certifié conforme
Revel, le 19 juin 2026

Le maire



Jérôme GARCIA

Le secrétaire de séance



Alain MAGNIN-LAMBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20260622-016062026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2026
Publication : 22/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation